Note technique
de la Commission Arc Atlantique

20 février 2017

Conséquences du « Brexit » pour les Régions de l'Arc Atlantique

Note en vue de l'Assemblée générale de la Commission Arc Atlantique
1/3 mars 2017 - Les Sables d'Olonne (Pays de la Loire-Fr)

Contexte :

L'annonce récente du « Brexit » a suscité de nombreuses interrogations et inquiétudes en Europe. Dans sa Déclaration finale de novembre 2016, la CRPM a appelé à l'unité européenne et à la coopération pour que le retrait du Royaume-Uni de l'UE nuise le moins possible aux Régions périphériques et maritimes d'Europe et du Royaume-Uni.

Le 23 juin 2016, les citoyens britanniques se sont prononcés en faveur de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) à hauteur 51,9 % des votes.

Le 31 janvier 2017, Theresa May, la nouvelle Première Ministre britannique, a annoncé sa volonté d'activer l'article 50 du Traité de l'Union européenne, d'ici la fin mars 2017.

Le 1er février 2017, le Parlement britannique a autorisé le déclanchement de l'article 50, ouvrant la voie aux deux ans de négociations entre le Royaume-Uni et l'UE.

L'ouverture des négociations marquera le début d'une forte période d'incertitude pour nos Régions atlantiques qui ont pu tisser des liens économiques, financiers, touristiques, scientifiques, éducatifs et culturels souvent complexes et enracinés avec le Royaume-Uni.

Cette note technique a pour but de **mettre en commun les données disponibles** dans les régions de l'Arc Atlantique, afin d'essayer d'anticiper les conséquences du « Brexit » par secteurs d'activité et de construire un discours commun. Elle a été réalisée à partir de données disponibles et d'analyses fournies par nos Régions membres, ainsi que par une revue de la presse régionale atlantique.

CPMR Atlantic Arc Commission

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)
Tel. +33 (0)2 99 35 40 60 // +32 (0)2 612 17 05 - **Email:** pauline.caumont@crpm.org
www.arcatlantique.org

1. Conséquences financières et budgétaires de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne

1.1. Conséquences sur le budget de l'Union

La sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE) fait peser le risque d'une diminution mécanique du budget global de l'UE, chaque Etat membre contribuant au budget de l'UE à hauteur d'environ 1% de son Revenu National Brut.

Le Centre for European Policy Studies (CEPS) estime la perte engendrée par le retrait britannique à 7 milliards d'euros[1] par an. L'Institut Jacques Delors porte cette estimation à 10 milliards d'euros[2] annuels. Sur un budget total annuel de l'UE de 145 milliards d'Euros, cela représenterait une perte de 4.8 à 6.9%.

Cependant, l'ampleur de la diminution du budget global de l'UE dépendra d'évolutions incertaines à l'heure actuelle. Plusieurs facteurs pourraient limiter la perte des recettes liées à la contribution du Royaume-Uni: fin des rabais octroyés à certains États membres sur le modèle du rabais britannique, participation éventuelle du Royaume-Uni au budget de certains programmes européens, augmentation des taxes douanières entre le Royaume-Uni et l'UE, etc.

Le Brexit pourrait également encourager la Commission et les États membres à réfléchir à de nouveaux modes de financement du budget européen, via une augmentation des ressources propres de l'UE par exemple

> *Le retrait du Royaume-Uni devrait mécaniquement entrainer une réduction du budget de l'UE. Cependant, l'ampleur de cette réduction dépendra du résultat des négociations entre le Royaume-Uni et l'UE-27, ainsi que des d'éventuelles propositions concernant une possible augmentation des ressources propres de l'UE.*

1.2. Politiques de cohésion et coopération territoriale européenne

- **La politique régionale de l'UE**

La diminution générale du budget pourrait entrainer une diminution des dotations des politiques phares pour les Régions de la Commission Arc Atlantique, notamment la politique de cohésion, qui représente à l'heure actuelle environ 34% du budget de l'UE.

Le Royaume-Uni représente aujourd'hui 16% du Produit Intérieur Brut (PIB) européen. Sa sortie aura un effet sur le calcul du PIB moyen à l'échelle européenne. Or, le PIB européen sert de base au calcul des enveloppes du Fonds Européen de Développement Régions (FEDER) accordées aux régions. En 2016, la CRPM avait réalisé une carte de projection sur la base de la moyenne des PIB régionaux de 2013, 2014 et 2015 (voir carte ci-dessous).

Selon les projections, parmi les Régions de l'Arc Atlantique, seule la Bretagne serait impactée par la sortie du RU de l'UE. Se retrouvant mécaniquement plus riche, la Bretagne passerait de la catégorie des « Régions en transition » à celle des « Régions les plus développées », perdant donc une partie de son enveloppe. Néanmoins, cette simulation a été réalisée sur la base des critères de calculs actuels. Or, il est possible que la méthode de calcul soit revue en profondeur pour la prochaine période de programmation post-2020.

[1] The Impact of Brexit on the EU Budget: a non-catastrophic event, Jorge Nunez Ferrer and David Rinaldi, No 347, 7 September 2016

[2] BREXIT ET BUDGET DE L'UE : MENACE OU OPPORTUNITÉ ? Jörg Haas | chercheur, Jacques Delors Institut - Berlin Eulalia Rubio | chercheur senior, Institut Jacques Delors - 16 janvier 2017

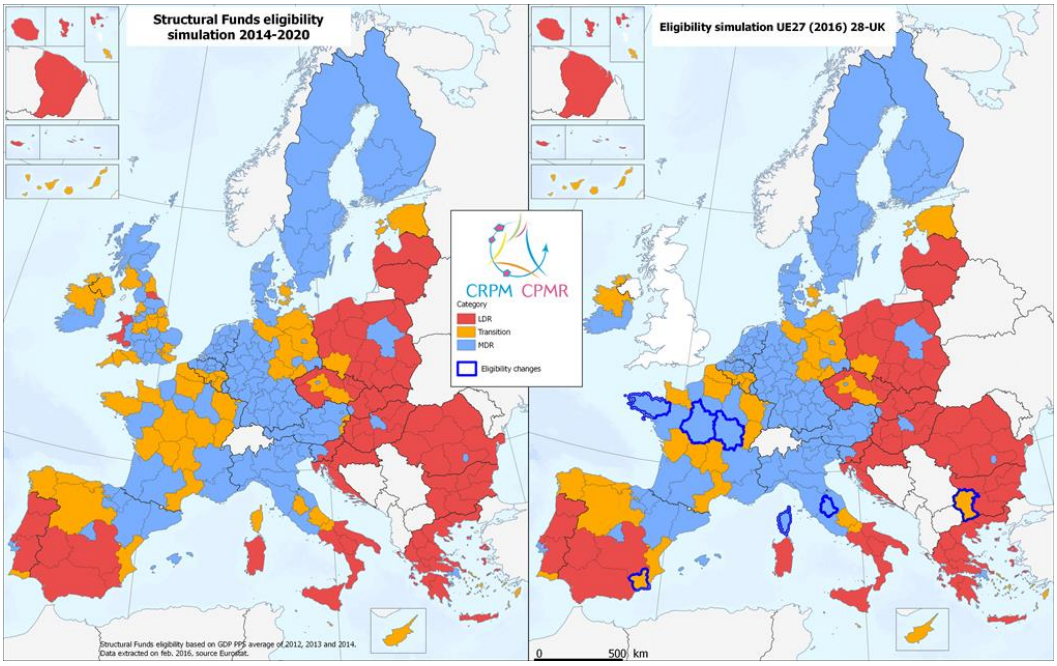

- **La politique de Coopération Territoriale Européenne (CTE)**

Même si la **CTE** représente moins de 3% du budget de la Cohésion, il s'agit cependant d'une politique cruciale pour toutes les Régions de la Commission Arc Atlantique. En effet, les programmes « Interreg » sont des portes d'entrées essentielles à la constitution de partenariats transfrontaliers et transnationaux.

➔ Dans son rapport intitulé « *Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne* », la Région estime que 80% des projets Interreg de la Bretagne devraient être réorientés vers d'autres partenaires suite au Brexit. Suite aux résultats du référendum britannique, le rapport note également une diminution globale du nombre de projets de coopérations impliquant des acteurs britanniques, ces derniers ne sachant pas si leurs frais de participation aux projets pourront être remboursés.

Pour les Régions de la Commission Arc Atlantique, c'est l'avenir du Programme CTE « Espace Atlantique » qui ouvre le plus d'interrogations. Pour rappel, ce programme est né d'une action pilote de l'UE en 1989 sur proposition de la CRPM. Elle a pris la forme d'un «programme-réseau Arc Atlantique» (1989-1992), suivi d'un programme «Atlantis» (1994-1996), tous deux financés par le FEDER et directement gérés par la CRPM. Un lien entre les Régions de la Commission Arc Atlantique et ce qui est désormais un programme à part entière de l'UE s'est donc inscrit dans la durée.

La sortie du Royaume-Uni de l'UE pourrait entrainer une diminution du budget déjà très faible de ce programme : € 140 millions de Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et € 45 millions de contributions nationales, soit un total de € 185 millions pour une période de 7 ans.

Néanmoins, en termes de gouvernance, la sortie du Royaume-Uni pourrait aussi faciliter l'approbation des projets par les quatre États membres restants (Portugal, Espagne, France, Irlande), le Royaume-Uni n'ayant jusqu'ici pas été un fervent soutien de ce programme.

> *Quelles que soient les modalités de sortie du Royaume-Uni de l'UE, la Commission Arc Atlantique appelle à un maintien d'un programme de coopération « Espace atlantique » fort pour les Régions atlantiques.*
> *Les partenaires britanniques pourraient continuer à s'impliquer dans des projets via une participation financière du Royaume-Uni aux programmes de Coopération Territoriale Européenne.*

2. Conséquences du Brexit sur les politiques maritimes

2.1 Planification et gestion environnementale de l'espace maritime

La Commission européenne a fait preuve d'un certain dynamisme ces dernières années sur le sujet de la planification et la bonne gestion environnementale de l'espace maritime européen.

Dans la directive 2014/89/UE sur la Planification de l'Espace Maritime (PEM), l'UE a mis en place une série d'exigences communes minimales permettant de rendre les planifications locales, régionales et nationales dans les eaux partagées davantage compatibles entre elles. L'objectif étant **d'éviter les conflits d'usage** entre les secteurs de la pêche, des énergies renouvelables, de l'aquaculture, du transport maritime, du tourisme, etc.

La directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) 2008/56/CE définit le « bon état écologique » des eaux marines que les États Membres doivent atteindre. Elle joue également un rôle important dans la gestion de l'espace et des ressources marines.

Or, dans son « Great Repeal Bill », Theresa May a proposé que le Royaume-Uni se prononce sur l'application ou non de chaque législation européenne. Cependant, pour certaines législations (agriculture, pêche, environnement, etc.), les parlements décentralisés pourront aussi se prononcer.

La sortie du Royaume-Uni pourrait alors entrainer la **non-transposition** de ces directives dans l'espace Atlantique par le Royaume-Uni. Ce risque est d'autant plus sensible dans l'espace Manche, où les activités maritimes y sont très denses.

Plus généralement, la mise en œuvre du Brexit pourrait causer une **instabilité juridique** rendant les potentiels conflits d'usage plus difficile à résoudre en Atlantique.

> *Quelles que soient les options choisies par le Parlement du Royaume-Uni ou ses Parlements décentralisés, la gestion partagée de l'espace maritime britannique demeurera une nécessité pour éviter des conflits d'usage.*
> *La Commission Arc Atlantique encourage donc la poursuite des efforts engagés dans le cadre de la mise en œuvre des deux Directives principales (PEM et DCSMM) sur cette question.*

2.2. Énergies Marines Renouvelables (EMR)

Le Brexit ouvre la question du respect par le Royaume-Uni des objectifs de l'UE dans le cadre du paquet énergie et climat adopté en 2014. Ce cadre fixe l'objectif de porter à **27 %** la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie de l'UE à l'horizon 2030.

La position britannique vis-à-vis de ces objectifs pourrait avoir des répercussions importantes pour le secteur des EMR, qui intéresse tout particulièrement les Régions membres de la Commission Arc Atlantique.

Si le Royaume-Uni décide de **renforcer ce secteur**, cela pourrait bénéficier aux compagnies non britanniques (dont certaines sont basées dans les Régions atlantiques) impliquées dans la construction d'équipements techniques (éoliennes *offshore*, hydroliennes, barrages marémoteurs, etc.).

Cela risque néanmoins d'exacerber la **concurrence** entre acteurs britanniques et européens et **diminuer les efforts de coopérations** engagés dans le cadre de projets soutenus par l'UE ou par la Banque Européenne d'Investissements.

➔ À titre d'exemple, le programme Interreg Europe du Nord-Ouest co-finance le projet FORESEA, impliquant des partenaires atlantiques, qui met en réseau des sites test européens (SEM-REV

en Pays de la Loire, SmartBay en Irlande, EMEC en Écosse notamment) afin d'accélérer la mise sur le marché des technologies de l'énergie océanique.

Si au contraire l'intérêt du Royaume-Uni pour ce secteur **diminue**, cela pourrait ralentir la recherche scientifique et technologique, **freinant ainsi les progrès** du secteur, ralentissant ainsi que la phase d'industrialisation des EMR. Cette situation serait préjudiciable tant pour les acteurs britanniques que pour tout le secteur en Europe.

> *Le secteur des EMR bénéficie actuellement d'un engagement fort de la part des acteurs britanniques.*
> *La Commission Arc Atlantique appelle à un approfondissement de cette bonne coopération pour œuvrer au développement des EMR en Atlantique, créant de la croissance et des emplois dans les Régions de la Commission Arc Atlantique.*

2.3. Pêche et aquaculture

Les régions françaises et irlandaises membre de la Commission Arc Atlantique sont particulièrement inquiètes du retrait du Royaume-Uni de l'UE et de l'impact du Brexit sur la Politique Commune de la Pêche (PCP).

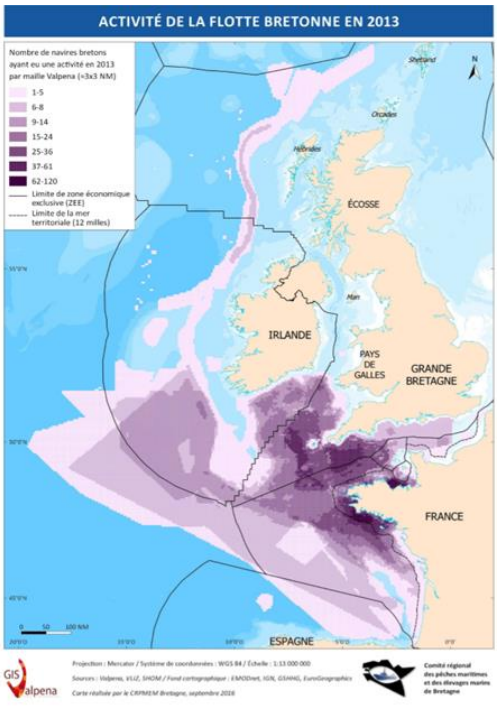

L'un des principes de la PCP stipule que les navires enregistrés dans le fichier de la flotte de pêche de l'UE ont un accès égal aux eaux européennes et à leurs ressources. Les eaux britanniques sont donc accessibles aux pêcheurs européens sans restriction.

A l'heure actuelle, les navires bretons réalisent 50% de leurs activités dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) du Royaume-Uni[3]. Les irlandais réalisent 30% de leur prise dans les eaux britanniques[4].

Si le Royaume-Uni choisissait de renationaliser ses eaux territoriales suite au Brexit, cela aurait un impact très fort sur l'activité de pêche des navires français et irlandais. Cela entrainerait une **réduction des captures** et rendrait difficile le maintien en activité de certains navires, avec des **conséquences sur l'emploi** dans un secteur déjà fragilisé. En effet, dans leur grande majorité, les pêcheurs n'ont pas de substitution possible à ces zones de travail donc peu d'alternatives à court terme.

Au Royaume-Uni, la disparition des contributions de l'UE via le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) pourra également impacter fortement la petite pêche côtière.

➔ Dans le Livre Blanc du Gouvernement Gallois « ***Sécuriser la future transition des Pays de Galles de l'Union européenne vers une nouvelle relation avec l'Europe*** » le Pays de Galles souligne que le FEAMP a contribué ces dernières années à maintenir sa petite flotte de pêche, qui représente 90% de sa flotte globale.

De plus, le retrait du Royaume-Uni entrainera la perte d'un grand État maritime au sein de l'UE. Ce retrait aboutira probablement à la **diminution du budget consacré à la PCP** dans la prochaine période de programmation.

[3] CESER de Bretagne, Décembre 2016
[4] POLITICO du 14 Février 2017— Kait Bolongaro

Au-delà des questions budgétaires, des tensions pourraient naitre au sujet des conditions de retrait du Royaume-Uni de la PCP. Les Régions de l'Arc Atlantique redoutent une **concurrence faussée** avec les pêcheurs britanniques si ces derniers n'étaient plus soumis à la **réglementation européenne** telles que les quotas de pêche, l'interdiction des rejets, le nombre maximal de jours en mer, le régime des aides d'État ou encore les objectifs européens de maintien de la biodiversité.

> *La sortie du Royaume-Uni de la PCP aura nécessairement des conséquences importantes tant pour les pêcheurs européens que pour les communautés côtières au Royaume-Uni.*
> *Dans ce contexte, la CAA appelle à une prise en compte des équilibres existants afin de ne pas générer de nouvelle crise dans le domaine de la Pêche en Europe, en particulier dans l'Atlantique.*

2.4. Recherche et formation maritime

Les Régions de l'Arc Atlantique portent une attention particulière aux questions de recherche et formations maritimes.

➔ À titre d'exemple, le projet « ***A blue biotechnology Master for a Blue Career*** », créé dans le cadre du groupe de travail "Innovation » de la Commission Arc Atlantique et porté par l'Université de La Rochelle, inclue l'Université de Stirling en Ecosse comme partenaire. De nombreux autres projets atlantiques ou conventions Erasmus impliquent des centres de recherches ou des universités britanniques.

Le retrait des britanniques de ce type de coopération serait préjudiciable à plusieurs titres:

- Les structures de recherche au Royaume-Uni sont très organisées pour capter des financements UE, ce qui d'une part renforce leur influence au niveau européen, et d'autre part, bénéficie indirectement à la recherche des Régions de l'Arc Atlantique[5],
- La langue anglaise est enseignée prioritairement dans nos régions de l'Arc Atlantique. Les jeunes font majoritairement leur premier séjour linguistique au Royaume-Uni. Les facilités d'accès au marché du travail britannique ont aussi favorisé la mobilité des apprenants: formation professionnelle, apprentissage ou stages,
- Les échanges avec les britanniques sont mutuellement positifs d'un point de vue de l'amélioration des compétences, mais aussi d'un point de vue culturel et économique.

Pour ces raisons, il est très difficile à l'heure actuelle d'imaginer que les universités et centres de recherche britanniques puissent être totalement exclus des coopérations ou des projets scientifiques européens (Erasmus, H2020, FEAMP, etc.), tout particulièrement dans le domaine maritime.

> *Le rôle des acteurs britannique dans le domaine de la recherche scientifique et des formations, notamment maritimes, est actuellement crucial.*
> *La Commission Arc Atlantique souhaite vivement continuer à coopérer avec ces acteurs au bénéfice des jeunes européens et britanniques.*

[5] En Bretagne, sur le précédent programme européen de financement de la recherche (FP7), les acteurs bretons ont participé à 256 projets pour un montant de 94,5 millions €. Le Royaume-Uni était impliqué dans 74% des projets collaboratifs associant des partenaires bretons.

3. Conséquences du Brexit sur le secteur des transports

Les liaisons de transport entre le Royaume-Uni et les Régions atlantiques sont denses et multimodales (bateaux, routes, voix aériennes, trains). Or, une diminution du pouvoir d'achat britannique couplé aux nouvelles barrières tarifaires et non tarifaires pourraient affecter le transport de personnes et le fret entre les Régions atlantiques.

Ces facteurs pourraient provoquer des congestions et occasionner des coûts supplémentaires liés au renforcement des contrôles aux frontières.

3.1. Conséquences sur la croissance et l'emploi

Ce surcout aurait des conséquences sur le secteur du fret mais aussi plus largement **sur le tissu économique** des régions de l'Arc Atlantique qui ont des liens économiques importants avec le Royaume-Uni.

Les entreprises régionales dont la production représente une faible valeur ajoutée seraient particulièrement impactées par ces nouvelles barrières. Les PME régionales pourraient rencontrer des difficultés pour se rediriger à court terme sur de nouveaux marchés plus rentables.

Quelques chiffres:

Au Pays de Galles: deux tiers des exports du Pays de Galle sont destinés au marché européen.

En Normandie: le Royaume-Uni est 3ème client de la Normandie pour les produits chimiques pétroliers et agroalimentaires.

En Bretagne: le Royaume-Uni est le 3ème pays pour l'export breton et le 8ème pour l'import breton.

Au Pays Basque: le Royaume-Uni est la 4ème destination pour l'export basque. Le Pays Basque est le 3ème importateur vers le Royaume-Uni parmi les régions espagnoles. Les marchés importants pour l'export sont le ferroviaire, de l'énergie, aéronautique et l'automobile.

En Andalousie: le Royaume-Uni est le 4ème marché pour les exportations. La Junta de Andalucía a estimé que le PIB de la région pourrait se réduire de 0,3% voire 0,6% par an, à court et moyen terme.

En Navarre: La Navarre est l'une des provinces espagnoles qui exportent le plus dans les îles britanniques (9ème place). Les secteurs à haute valeur ajoutée comme celui de l'automobile, l'agroalimentaire et la production de machines sont ceux qui bénéficient le plus de ces liens économiques.

Le tunnel sous la Manche, un atout pour les Régions atlantiques

Dans son étude « Retombées économiques de la Liaison Fixe transmanche », le cabinet d'études Ernst&Young (EY) estime **qu'un quart** des échanges commerciaux entre le Royaume-Uni et le continent passent par le tunnel sous la Manche, soit **115 milliards d**'euros d'échanges commerciaux pour un an. À elles seules, les exportations transitant par le tunnel contribuent à soutenir **220 000 emplois** au Royaume-Uni. Le cabinet EY constate qu'environ **un tiers** des échanges dépendent de la rapidité et de la fiabilité du tunnel sous la Manche (le secteur de l'automobile, de la livraison expresse pour les entreprises de logistique et le secteur des produits frais).

Le tunnel permet, chaque année à plus de **21 millions de voyageurs** de traverser la Manche à bord des navettes passagers, Le Shuttle ou bien des Eurostars. EY estime à **2,1 milliards** d'euros les retombées économiques générées par les touristes empruntant le tunnel, contribuant ainsi pour **45 000 emplois** supplémentaires au Royaume-Uni. En Normandie, **2 millions** de passagers empruntent la liaison transmanche par an depuis la Région soit 1/10 du trafic global transmanche.

3.2. Conséquences sur le tourisme

Les retombées économiques des liaisons de transport de passagers sont importantes de part et d'autre de la Manche.

Ces liaisons participent au dynamisme touristique des régions de l'Arc Atlantique. En effet, la clientèle britannique est très importante dans toutes les régions l'Arc Atlantique, comme le confirment les données transmises par certaines de nos Régions membres :

Andalousie: en 2015, elle a accueilli plus de **2 millions** de touristes britanniques, (1/4 de tous les touristes étrangers), soit **10%** des touristes dans la Région. En général, ils restent 10,5 nuitées soit deux fois plus que la moyenne des touristes étrangers. Ils dépensent environ 65.6 € par jour, soit 4.5% plus que la moyenne[6].

Normandie: les britanniques constituent la **1ère clientèle** touristique et la **1ere clientèle** pour les résidences secondaires.

Régions irlandaises: **3 millions** de touristes britanniques ont visité l'Irlande en 2013, avec des retombées financières de **819 millions d'euros**[7].

L'éventuel rétablissement de procédures administratives plus lourdes aux frontière (notamment entre l'Irlande du Nord et l'Irlande) ainsi que la baisse de la Livre auront des conséquences directes sur le tourisme en termes de retombées économiques et d'emploi pour les régions.

L'augmentation des prix des compagnies aériennes du fait du retrait du Royaume-Uni de la zone aérienne commune ou encore la modification du droit des passagers de train impactera négativement le secteur du tourisme.

> *La diminution du pouvoir d'achat des Britanniques combinée aux mesures plus restrictives de contrôles aux frontières pourrait entrainer la fragilisation des nombreux secteurs de l'économie dépendant du transport, notamment le tourisme.*
> *La Commission Arc Atlantique souhaite que le secteur du tourisme puisse être associé aux discussions afin de ne pas entraver la circulation des voyageurs de et vers le Royaume-Uni.*

3.3. La politique européenne du Réseau Trans-Européen de Transport (RTE-T) :

Dans la politique du RTE-T, le Royaume-Uni est concerné spécifiquement par le **Corridor Mer du Nord-Méditerranée**.

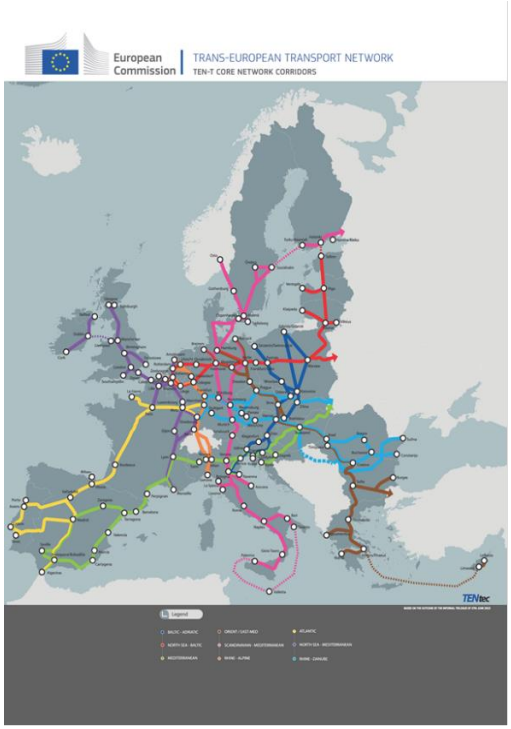

Le retrait britannique du RTE-T pose la question **des financements** en cours et à venir sur ce corridor, notamment dans sa liaison avec l'Irlande.

Le Brexit pourrait également déplacer le point central de l'UE plus à l'Est et ainsi provoquer un plus grand **isolement** des régions atlantiques.

Si le Royaume-Uni décide de ne plus appliquer les directives européennes dans le secteur des Transports, le Royaume-Uni ne sera plus soumis à certaines obligations. Par exemple, le sort de la Directive sur le déploiement des stations de ravitaillement en **gaz naturel liquéfié** pour tous les ports du réseau central du RTE-T reste incertain.

Cet isolement pourrait engendrer un avantage concurrentiel pour les ports britanniques au détriment des autres ports atlantiques.

[6] The impact of Brexit on Andalucía
[7] http://geopolis.francetvinfo.fr/brexit-et-l-irlande-dans-tout-ca-115653

Dans le contexte de la politique du RTE-T, la Commission Arc Atlantique souhaite que le Royaume-Uni soit associé à la gouvernance des RTE-T afin de favoriser le développement d'un réseau européen de transport cohérent, en particulier tout le long de la façade atlantique.
La Commission Arc Atlantique appelle également à une grande transparence lors des négociations pour que les secteurs les plus touchés puissent s'adapter aux futures régulations britanniques dans le secteur des transports.

4. Migrations et autres thématiques

4.1. Migrations intra-européennes

Le Royaume-Uni et l'Irlande bénéficient d'un statut particulier au sein de l'espace Schengen puisqu'ils ne participent qu'à une partie des dispositions Schengen (clause d'«*opting-in*»). Les deux États conservent le droit de contrôler les personnes à leurs frontières et de ne pas intégrer dès leur adoption les mesures concernant les visas, l'asile et l'immigration.

Concernant les migrations entre le Royaume-Uni et nos Régions Atlantiques, environ **1.3 millions de britanniques** vivent et travaillent en Europe, particulièrement en Espagne, Irlande et en France[8]. Ils verront probablement leur vie changer, en matière d'impôts, de droit à l'héritage ou encore de régime de retraite.

Entre l'Irlande et le Royaume-Uni toutefois, un traité permet aux citoyens de jouir de la libre circulation entre les deux entités dans le cadre d'une *« zone commune de voyage»*[9]. Il sera toujours en vigueur après le Brexit a annoncé Theresa May en janvier 2017.

Côté britannique, de nombreux de secteurs de l'économie dépendent de la main d'œuvre européenne: l'enseignement supérieur, l'industrie pharmaceutique, le BTP, l'industrie créative, le secteur médico-social ou encore l'industrie du tourisme[10].

➔ En Ecosse, le gouvernement a estimé à **181 000** le nombre de citoyens européens installés dans la région. Ils contribuent à hauteur de **2,5 milliards de Livres** pour les finances publiques du Royaume-Uni[11]. **Un quart du personnel de recherche des universités provient de pays membres de l'UE**[12].

Côté européen, un rapport du *Higher Policy Education Institute* (Hepi)[13] a estimé à plus de **30 000** le nombre d'étudiants de l'Union européenne qui pourraient renoncer à poursuivre des études au Royaume-Uni du fait de l'augmentation de leurs droits de scolarité. Le rapport du Hepi estime que le manque à gagner pour l'économie du pays pourrait atteindre **2 milliards de livres par an** (soit 2,35 milliards d'euros) sur les **7 milliards de livres** (plus de 8 milliards d'euros) générés au total à l'heure actuelle par les étudiants internationaux.

Il est anticipé que le Brexit modifiera en profondeur les dynamiques actuelles de migrations intra-européennes. Tant du point de vue des étudiants européens que pour les Britanniques installés en Europe, la sortie du Royaume-Uni de l'UE aura un impact économique et culturel conséquent.
Les négociations de sortie du Royaume-Uni devront prendre en considération ces populations qui génèrent des ressources tant pour le Royaume-Uni que pour les Régions atlantiques.

[9] http://geopolis.francetvinfo.fr/brexit-et-l-irlande-dans-tout-ca-115653
[10] Securing Wales' Future Transition from the European Union to a new relationship with Europe, White Paper developed jointly by the Welsh Government and Plaid Cymru
[11] Ibid.
[12] Scotland's place in Europe, The Scottish government, Jan 2017
[13] Brexit. Moins de visas étudiants… et des milliards sacrifiés, Courrier International, le 14 Février 2017

RECOMMENDATIONS :

Compte tenu de cette analyse préliminaire des conséquences du Brexit dans ses Régions membres, la Commission Arc Atlantique appelle les négociateurs et décideurs européens à:

- Maintenir un budget fort pour l'UE pour la fin de la période actuelle et la prochaine période de programmation post 2020,
- Renforcer le programme de Coopération transnationale « Espace Atlantique » par le biais d'un engagement financier spécifique du Royaume-Uni pour permettre aux acteurs britanniques d'y participer,
- Poursuivre les efforts engagés dans le cadre de la mise en œuvre des deux Directives Planification de l'Espace Maritime et Directive Cadre Stratégie Milieu Marin,
- Approfondir la bonne coopération entre acteurs britanniques et européens dans le cadre du développement des énergies marines renouvelables pour créer de la croissance et de l'emploi dans les Régions atlantiques,
- Soutenir une Politique Commune de la Pêche forte dans la future UE-27, en lien avec la future réglementation britannique pour le secteur,
- Bien prendre en compte les équilibres existants dans le secteur de la pêche afin de ne pas ouvrir la voie à une nouvelle crise européenne dans un secteur déjà vulnérable,
- Poursuivre les coopérations avec le Royaume-Uni dans le domaine de la formation et de la recherche, plus particulièrement en ce qui concerne les questions maritimes,
- Une grande transparence des négociations de sortie du Royaume-Uni de l'UE pour faciliter l'anticipation et l'adaptation des secteurs économiques tels que les transports et le tourisme,
- Bien prendre en considération les échanges de populations entre le Royaume-Uni et l'UE: étudiants, travailleurs, retraités, etc. qui génèrent des échanges culturels importants mais aussi des retombées économiques pour le Royaume-Uni, comme pour l'UE.

La Commission Arc Atlantique souhaite que la **Stratégie Maritime Atlantique** continue à constituer le cadre privilégié permettant de mettre en place des actions concertées entre le Royaume-Uni, l'Irlande, la France, Le Portugal et l'Espagne pour créer de la croissance et de l'emploi dans les Régions atlantiques.

BIBLIOGRAPHIE:

Sources institutionnelles

- Rapport du CESER de Bretagne : Et après ? Les enjeux du Brexit pour la Bretagne
- Securing Wales' Future Transition from the European Union to a new relationship with Europe, White Paper developed jointly by the Welsh Government and Plaid Cymru
- Scotland's place in Europe, the Scottish Government, Jan 2017
- Noticia de la Junta : Ramírez de Arellano plantea reforzar las exportaciones andaluzas en el Reino Unido para combatir las consecuencias del Brexit, 26/10/2016 - http://www.juntadeandalucia.es/presidencia/portavoz/gobierno/116048/arellano/plantea/reforzar/exportaciones/andaluzas/reino/unido/combatir/consecuencias/brexit
- La France au Royaume-Uni, Panorama de la filière des énergies marines au Royaume-Uni, publié le 16/05/2011, disponible en ligne **:** http://www.ambafrance-uk.org/Panorama-de-la-filiere-des
- Navarra y el Brexit, Anticipa 360, Inaki Oroz Llander
- What Brexit might mean for UK travel, ABTA, 2016
- BREXIT ET BUDGET DE L'UE : MENACE OU OPPORTUNITÉ ? Jörg Haas | chercheur, Jacques Delors Institut - Berlin Eulalia Rubio | chercheur senior, Institut Jacques Delors, 16 Janvier 2017
- Directive 2003/9/CE du Conseil du 27 janvier 2003 relative à des normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les États membres

Presse

- *El impacto del Brexit en Andalucia en cinco graficos*, El Diario.es, 14/08/2016 - http://www.eldiario.es/andalucia/Gibraltar_0_534396667.html
- *Quelles seraient les conséquences d'une sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne ?* Jacques Adda, Alternatives Economiques, 22/02/2016 http://www.alternatives-economiques.fr/europe/quelles-seraient-les-consequences-dune-sortie-du-royaume-uni-de-lunion-europeenne-201602221438-00003067.html
- *Brexit, et l'Irlande dans tout ça ?* France TV Info, Laurent Ribadeau Dumas, 18/08/2016 http://geopolis.francetvinfo.fr/brexit-et-l-irlande-dans-tout-ca-115653
- *Après le Brexit, l'Irlande s'inquiète pour sa croissance*, Eric Albert, Le Monde 12.10.2016 http://www.lemonde.fr/economie/article/2016/10/12/apres-le-brexit-l-irlande-s-inquiete-pour-sa-croissance_5012181_3234.html#OMsxD2RkQ0mLIQV5.99
- *Urkullu teme que el 'Brexit' tendrá "consecuencias" en la economía*, El Pais, 24/06/2016 vasca - http://ccaa.elpais.com/ccaa/2016/06/24/paisvasco/1466776975_283517.html
- *Mar es incapaz de predecir aún los efectos del «brexit» en la pesca*, La Voz de Galicia 29/12/2016 http://www.lavozdegalicia.es/noticia/maritima/2016/12/29/mar-incapaz-predecir-efectos-brexit-pesca/0003_201612G29P34993.htm
- La directive soufre bouleverse le fret maritime en Europe du Nord ; Euractiv, 4 mars 2015 http://www.euractiv.fr/section/developpement-durable/news/la-directive-soufre-bouleverse-le-fret-maritime-en-europe-du-nord/
- POLITICO du 14 février 2017— Kait Bolongaro
- Brexit. Moins de visas étudiants… et des milliards sacrifiés, Courrier International, le 14 février 2017

Personne à contacter: Pauline Caumont
Secrétaire exécutive de la Commission Arc Atlantique
Tél.: + 32 2 612 17 05
Email: pauline.caumont@crpm.org

La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (CRPM) rassemble environ 160 Régions issues de 25 États de l'Union européenne et au-delà.

Représentant près de 200 millions de citoyens, la CRPM agit en faveur d'un développement plus équilibré du territoire européen.

Elle opère à la fois comme un *think tank* et un lobby pour les Régions. Son principal objectif se concentre sur la cohésion sociale, économique et territoriale, les politiques maritimes et l'accessibilité.

www.crpm.org

CONTACT:

6, rue Saint-Martin - 35700 Rennes (FR)
Tél: + 33 (0)2 99 35 40 50

Rond-point Schuman, 14 - 1040 Bruxelles (BE)
Tél: +32 (0)2 612 17 00

Email: pauline.caumont@crpm.org – Website: www.crpm.org